

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 4 AVRIL 2012 A 20H15 A
L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Nicolas Corpataux
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 79 citoyennes et citoyens
Excusés : Mme Alexandra Riedo membre de la Comfin, Mmes et MM. Maria et Pascal Curty, Nathalie et Jean-Luc Chenaux, MM. Pascal Hertling, José Chassot, Patrick Clément, André Gumy, Frédéric Bertschy, Charles Rolle, Ruedi Schläfli, député.
Scrutateurs : Mme Agnès Limat, Posieux (33)
Mme Sabine Gerber, Posieux (46)

M. Nicolas Corpataux : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 3^{ème} assemblée de la législature, dite assemblée des comptes. Cette assemblée sera suivie, tradition oblige, par une agape liquide et solide à l'issue de nos débats. En ouverture de cette assemblée, vous avez pu, je l'espère, apprécier quelques vues aériennes de la commune prise depuis une montgolfière. Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des photographies peuvent me les commander à la fin de cette assemblée. Cette assemblée sera bien évidemment placée sous le signe des chiffres, respectivement sous une avalanche de chiffres. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail les différents comptes qui vont vous être soumis ce soir pour approbation. Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière assemblée du 13 décembre 2011, la date de l'assemblée des comptes était agendée le mardi 3 avril 2012. Le Conseil communal, pour des questions de planning et de disponibilités, a dû la décaler à aujourd'hui mercredi 4 avril 2012.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, comme d'habitude, à cet effet, les instruments d'enregistrement dernier cri qui ont encore été testés et vérifiés vendredi dernier, y compris le beamer qui a été changé, ceci pour éviter les petites complications de la dernière assemblée de la paroisse. On se croise les doigts !

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 11 du 16 mars 2012 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 23 mars 2012;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **Aucun.**

2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs ou plutôt deux scrutatrices. Honneur aux dames. En effet, nous aurons un duo féminin qui formera à n'en pas douter une paire très efficace pour le comptage des voix. Il s'agit de Mmes Agnès Limat et Sabine Gerber. Merci d'avance, Mesdames, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011
2. Comptes de fonctionnement 2011 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2011 - approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Crédit d'étude pour l'aménagement de la déchetterie-édilité-pompiers
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Planification financière 2013/2017 - informations
7. Reprise par la commune de la route d'accès « Rte de Matran 1 -7 » à Posieux
8. Informations communales
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2011 - APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : remarques liminaires : avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2011, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires et statistiques particulières. Le résultat des comptes 2011 avec un excédent de charges de Fr. 63'873.76 est à relativiser. En effet, le Conseil communal a pu créer une réserve de pertes sur débiteurs concernant notamment les impôts de Fr. 50'0000.00, réserve demandée en son temps par la commission financière et le réviseur des comptes et a également attribué un montant complémentaire pour le fond de renouvellement de la STEP de Fr. 12'000.00.

Rentrées fiscales « revenu sur les personnes physiques » : comme mentionné dans le mot du Syndic, les rentrées fiscales de cette position budgétaire essentielle pour la commune, le nerf de la guerre, ont été en dessous des prévisions du budget 2011. Ceci est dû à plusieurs facteurs, mais facteurs qu'il est difficile de chiffrer précisément. Toutefois, les éléments suivants ont joué un rôle sur ce résultat :

- ◆ Le remboursement important d'impôts sur des taxations 2009 et 2010, essentiellement pour des contribuables ayant effectués des travaux d'entretien et d'économie d'énergie de l'ordre de Fr. 160'000.00 environ. Les travaux liés notamment à la grêle de 2009 ont poussé certains propriétaires à faire plus de travaux d'entretien que prévus. Les mesures d'économie d'énergie prônées par le canton ont également été un facteur de déductions fiscales sur le revenu. Un certain nombre de citoyens ont investi pour ce type de mesure.
- ◆ Le nombre de taxations non reçues du canton (plus de 120 chapitres de contribuables non taxés au 31.12.2011). Il est difficile d'estimer les chiffres, mais il pourrait avoisiner les Fr. 100'000.00.
- ◆ La dernière baisse d'impôts du canton.

Il n'y a pas lieu de faire de « l'alarmisme ambiant ». Une correction et un rattrapage se feront sur 2012 et nous devrions retrouver notre niveau de rentrées fiscales habituelles. Il est vraisemblable que le nombre de contribuables ayant notamment effectué des travaux d'entretien et d'économie d'énergie, aura passablement diminué en 2011 et que le canton fera diligence pour être plus rapide dans ses taxations. Il faut relever que cette situation, toute proportion gardée, a été constatée dans plusieurs communes du Gibloux et du district de la Sarine.

Il y aura lieu d'être extrêmement prudent dans les prochaines estimations fiscales pour le budget 2013 et les suivants. En effet, vous avez toutes et tous pris connaissance des comptes 2011 de l'Etat de Fribourg qui a bouclé avec un bénéfice, avant attribution des réserves, aux alentours de 144 millions. Une motion a été déposée et sera traitée par le Grand Conseil pour des nouvelles baisses d'impôts du canton ceci pour la législature 2013/2016. Je rappelle que le canton a baissé les impôts lors des deux dernières législatures soit :

- ▶ 2002 à 2006 : 36.2 millions sur 5 ans
- ▶ 2007 à 2011 : 143.1 millions sur 5 ans.

Si le canton procède à de nouvelles baisses, ceci aura bien évidemment une répercussion directe sur le ménage communal. Lors de la présentation de la planification financière 2013/2017 que je ferai tout à l'heure, il a été tenu compte d'une évolution prudente en matière de rentrées fiscales, le but étant à moyen terme de maintenir notre taux d'impôts actuel de Fr. 0.74/fr. payé à l'Etat. Taux d'impôt qui est le plus bas du Gibloux (évolution de nos voisins : 3 communes ont subi une augmentation, 2 communes sont restées au même taux et 1 commune a baissé son taux d'impôt) qui est en 8^{ème} position, sur 36 communes, au niveau du district de la Sarine et qui doit rester une des attractivités de la commune pour les futurs et actuels habitants de la commune, sans parler de la situation elle-même privilégiée à proximité du Grand Fribourg et avec nos excellentes infrastructures communales.

Charges : bonne nouvelle, les charges notamment les charges liées du canton et celles des différentes associations de commune, sont en légère diminution d'environ 2.5% par rapport au budget 2011. Les travaux budgétés ont également été en dessous au niveau des comptes. Les charges des intérêts sont également en baisse, notamment dues à la conclusion de prêt à des taux fixes très intéressants tout en amortissant la dette de manière obligatoire selon la loi sur les communes. Je prends pour exemple le dernier prêt que l'on vient de conclure pour la salle communale à Ecuwillens : Fr. 680'000.00 à taux fixe de 1.05% sur 5 ans.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2011 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2012 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes des positions par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je vous présente encore le récapitulatif des comptes de fonctionnement, tableau des charges et produits par nature ainsi que le bilan au 31.12.2011 qui présente une fortune nette de Fr. 1'725'871.64, une dette nette de Fr. 9'028'328,76, une limite de crédit de Fr. 19'485'065.10, un crédit disponible de Fr. 1'456'736.34 et une capacité théorique totale d'investissement de Fr. 11'356'019.46.

Je donne maintenant la parole au rapporteur de la commission financière.

M. Pierre-Benoît Brülhart: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 28 février 2012 et a siégé le 20 mars 2012 pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Les comptes bouclés au 31 décembre 2011, ont été révisés par Sorefisa Fribourg, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale pour les exercices de 2010 à 2012. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant que les comptes sont conformes aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat, de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents et explications remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2011 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information no 1/2012 vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. De manière générale, le budget est bien respecté. L'exercice 2011 boucle avec un déficit de Fr. 63'873.76. Toutefois, la commission financière souhaite relever les points suivants :

- ◆ Les comptes 2011 comprennent la création d'une provision de Fr. 50'000.00 pour débiteurs douteux
- ◆ Les subsides versés pour des abris privés (160.366.00) sont supérieurs de Fr. 26'760.75 au prélèvement au fonds de réserve. Cette différence n'était pas budgétisée
- ◆ Le poste 210.318.01 – Transport scolaire ne comprend pas la dernière tranche annuelle qui n'a pas été facturée à temps. Un montant d'env. Fr. 35'000.00 aurait dû être provisionné sur 2011
- ◆ L'écart important sur le poste 900.400.00 – impôt sur le revenu des personnes physiques s'explique par le fait que 120 taxations n'ont pas été effectuées par le Service cantonal des contributions.

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2011 qui se soldent par un déficit de Fr. 63'873.76.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. Avant de passer au vote des comptes de fonctionnement 2011, je tiens à préciser quelques points sur le préavis de la commission financière pour être tout à fait complet :

- ✚ Subsidies versés pour abris PC privés : la différence provient entre le versement des abris privés et le prélèvement à la réserve qui est pratiquement à Fr. 0.00.
- ✚ Transports scolaires : les TPF ont fait du mimétisme et, si vous me permettez cette image, se sont serrés la main avec le Service des contributions notamment sur le retard de leur dernière facture pour 2011. Toutefois, le montant de cette facture n'était pas connu étant donné la variabilité des déplacements à effectuer pour le décompte servant à la facturation. Cet élément n'a pas fait l'objet d'une provision et le Conseil communal veillera à la correction de cette position dans les comptes 2012. D'autant plus qu'un nouveau parcours des transports scolaires est en cours d'élaboration et permettra une certaine optimisation financière.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2011 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 63'873.76 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2011 – APPROBATION

M. Nicolas Corpataux : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2011 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et, d'autre part les comptes d'investissements 2011 dans leur ensemble. A la lecture du tableau récapitulatif des crédits à boucler, vous constaterez que les crédits votés étaient de Fr. 5'699'000.00 et les crédits utilisés (subventions non comptées) sont de Fr. 5'474'972.20 d'où une économie globale de Fr. 224'027.80 et avec les subventions définitives une économie réelle de Fr. 356'933.40. Un commentaire particulier sur l'investissement de la rénovation de la salle communale à Ecuwillens : lors de la demande du crédit complémentaire approuvé à la dernière assemblée communale, le Conseil communal s'était basé sur une situation financière prudente de l'architecte. Vous constaterez que cet investissement boucle avec un crédit non utilisé de Fr. 154'414.70. Alors, me direz-vous, pourquoi avoir voté un crédit complémentaire ? La seule réponse objective possible est la suivante : l'architecte a été extrêmement prudent dans son décompte provisoire et il a mis en pratique et pleinement l'expression « mettre les bretelles, la ceinture et le parachute ! ». Nous ne pouvons que relever cette extrême prudence qui est tout au bénéfice des finances communales.

Nous allons donc procéder au bouclage objet par objet et donnerons ensuite la parole à la commission financière pour son rapport.

1. **Réfection de la place de l'école – entretien place de jeux :** crédit voté : Fr. 88'000.00, crédit utilisé : Fr. 74'928.50, différence : ./ Fr. 13'071.50 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la réfection de la place de l'école et l'entretien de la place de jeux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 13'071.50 est accepté à l'unanimité.

2. **Agrandissement de l'école – aménagement des salles :** crédit voté Fr. 3'300'000.00, crédit utilisé : Fr. 3'285'125.50, différence : ./ Fr. 14'874.50 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'agrandissement de l'école, aménagement des salles, bouclant avec une économie de charges de Fr. 14'874.50 est accepté à l'unanimité.

3. **Équipement des salles de classes :** crédit voté Fr. 36'000.00, crédit utilisé Fr. 34'238.00, différence : ./ Fr. 1'762.00 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'équipement des salles de classes, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'762.00 est accepté à l'unanimité.

4. **Route cantonale, traversée de Posieux, entrée Sud et porte d'entrée Sud et trottoirs** : crédit voté Fr. 140'000.00, crédit utilisé Fr. 148'381.50, différence : + Fr. 8'381.50 d'excédent.

Au vote à main levée, l'investissement pour la route cantonale, traversée de Posieux, entrée Sud et porte d'entrée Sud et trottoirs, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 8'381.50 est accepté à l'unanimité.

5. **Aménagement route-trottoir-arrêt de bus, secteur Poyet à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 75'000.00, crédit utilisé Fr. 83'565.85, différence : + Fr. 8'565.85 d'excédent.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'aménagement route-trottoir-arrêt de bus, secteur Poyet à Ecuwillens, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 8'565.85 est accepté à l'unanimité.

6. **Réseau d'évacuation des eaux, Les Granges à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 30'000.00, crédit utilisé Fr. 28'938.95, différence : ./ Fr. 1'061.05 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le réseau d'évacuation des eaux, Les Granges à Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'061.05 est accepté à l'unanimité.

7. **Assainissement réseau eaux claires, rte de l'Ecole à Posieux** : crédit voté Fr. 155'000.00, crédit utilisé Fr.166'945.60, différence : + Fr. 11'945.60 d'excédent.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'assainissement du réseau eaux claires, rte de l'Ecole à Posieux, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 11'945.60 est accepté à l'unanimité.

8. **Collecteur des eaux claires, centre village Ecuwillens** : crédit voté Fr. 75'000.00, crédit utilisé Fr. 7'263.00, différence : ./ Fr. 67'737.00 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour le collecteur des eaux claires, centre village à Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 67'737.00 est accepté à l'unanimité.

9. **Rénovation de la salle et du restaurant communal à Ecuwillens** : crédit voté Fr. 1'800'00.00, crédit utilisé Fr. 1'645'585.30, différence : ./ Fr. 154'414.70 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la rénovation de la salle et du restaurant communal à Ecuwillens, bouclant avec une économie de charges de Fr. 154'414.70 est accepté à l'unanimité.

Je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Pierre-Benoît Brülhart : sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2011 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 4'799'465.20. **La commission financière préavise favorablement la clôture des comptes d'investissements soumis à l'assemblée.**

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. Il s'agit maintenant de procéder au vote des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2011 d'un montant net de Fr. 4'799'465.20 sont acceptés à l'unanimité.

M. Nicolas Corpataux : avant de fermer ce volet sur les cordons de la bourse de notre commune, je tiens à remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mme Annelise Chavaillaz trésorière et Mme Corinne Terreaux secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts pour leur excellent travail et leur engagement. Ces personnes contribuent avec leur expérience et dans une large mesure à la bonne gestion des deniers communaux. Merci Mesdames.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ACHAT D'UN VEHICULE POUR L'EDILITE

M. Nicolas Corpataux : le tracteur actuel qui a plus de 17 ans est actuellement inutilisable et les nombreuses réparations effectuées ces dernières années nous confirment qu'il est en fin de vie et doit être remplacé. Etant donné que le tracteur actuel est encore en panne, l'équipe communale travaille avec un tracteur de location ceci dans l'attente de la décision de l'assemblée de ce soir sur l'achat de ce véhicule édilitaire.

Une analyse spécifique des besoins et de son utilisation a été effectuée en collaboration avec les employés communaux pour le type exact, la puissance et les éventuelles options. L'achat d'un tracteur d'environ 80cv avec la pose d'un chargeur frontal permettant diverses possibilités de chargement et de travaux divers, ainsi que la possibilité ultérieure de poser une lame à neige, est la solution idéale. Après un appel d'offres à 3 entreprises spécialisées, le pré-choix s'est porté, sous réserve de la décision de l'assemblée communale, sur un tracteur de marque John Deere 5080. Je vous fais grâce de la lecture de toutes les caractéristiques techniques liées à cet engin. Mes collègues Bertrand Jacquaz et Jean-François Zanetti piaffent d'impatience pour répondre à vos éventuelles questions. Je précise encore qu'en cas d'approbation de cet investissement ce soir, l'entreprise qui fournira le véhicule, après négociation avec le Conseil communal, ne nous facturera pas les quelques semaines de location du tracteur de remplacement. Je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Pierre-Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 65'000.00 financé par les capitaux disponibles.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 65'000.00 pour cet objet.

M. Nicolas Corpataux : j'ouvre la discussion.

M. Pierre Ginalski, Posieux : sera-t-il vert ou bleu ? Pas besoin de réponse.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'achat pour un véhicule édilitaire pour un montant de Fr. 65'000.00 financé par les capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE-EDILITE-POMPIERS

M. Nicolas Corpataux : la commission dénommée DEP qui est composée de 3 Conseillers communaux MM. Benoît Chenaux, Dominique Zamofing et Bertrand Jacquaz ainsi que de 2 citoyens MM. Charles Rolle et Christian Seydoux a travaillé depuis plusieurs mois sur des variantes et des recherches de site les plus adaptés et à d'éventuelles synergies possibles, notamment sur le site de Châtillon et dans le secteur de l'Aérodrome pour un regroupement de la déchetterie, locaux édilitaires et pompiers. Pour rappel, la déchetterie actuelle était dimensionnée pour la commune de Posieux et sa capacité actuelle date d'avant la fusion de 2001. Au vu de l'augmentation de la population et du succès grandissant en matière de tri de déchets, le site de la Rte de l'Ecole à Posieux ne répond plus aux besoins. Le site lui-même à proximité de l'école et de nombreuses habitations collectives posent de nombreux problèmes tant en trafic qu'en stationnement les jours de grande affluence. Par la même occasion, une réflexion doit être faite pour les locaux édilitaires qui sont actuellement dispersés sur 3 sites et ne répondent également plus aux besoins et à une utilisation rationnelle. L'idée est donc de travailler sur un site commun en intégrant dans l'étude la faisabilité et l'éventuelle nécessité d'y adjoindre le service du feu. Suite aux premières investigations de la commission DEP, un site particulier a été retenu par ses qualités de situation et par le fait qu'il est partiellement propriété de la commune. Il s'agit de l'ancien site de la déchetterie de l'ancienne commune d'Ecuvillens (Tubax) avant la fusion de 2001. Le propriétaire voisin de ce terrain a été contacté et est entré en matière pour l'éventuelle vente d'une parcelle voisine ce qui permettrait d'avoir une réserve de terrain dans le futur. Cette parcelle devrait être mise en zone d'intérêt général. Afin de pouvoir vous présenter un

projet de réalisation, avec variante, pour le printemps 2013, le Conseil communal sollicite votre approbation pour un crédit d'étude de Fr. 50'000.00 qui est composé comme suit :

1. honoraires d'ingénieur civil	Fr. 32'000.00
2. prestations géomètre	Fr. 4'000.00
3. frais de la commission DEP	Fr. 3'000.00
4. Visites diverses	Fr. 1'000.00
5. Etudes d'impact	Fr. 6'000.00
6. Frais divers	Fr. 4'000.00

Je donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Pierre-Benoît Brülhart : montant de l'investissement demandé Fr. 50'000.00 financé par des capitaux disponibles. Après analyse et compte tenu des informations fournies, la commission financière estime que le regroupement des trois objets déchetterie, édilité, pompiers dans un seul projet n'est pas justifié sur le plan économique. En effet, le besoin d'un nouveau local pour le service du feu ne se justifie pas et n'est pas démontré. Le montant prévu de l'investissement de Fr. 1'500'000.00 pourrait par ailleurs compromettre l'équilibre budgétaire si la croissance des recettes fiscales devait être inférieure aux prévisions du Conseil communal. De ce fait, la commission financière estime que le projet devrait être redimensionné ou présenter une deuxième variante.

En conséquence, la commission financière préavise défavorablement le crédit d'étude de Fr. 50'000.00 pour cet objet.

M. Nicolas Corpataux : merci M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Christian Seydoux, Posieux : si vous le permettez, je suis quand même très étonné que la commission financière se prononce défavorablement pour un crédit d'étude. Si l'on veut proposer des variantes, c'est bien la seule solution. Nous avons déjà bien travaillé, bien réfléchi et si l'on veut offrir à la population une, deux, voire trois variantes, nous avons besoin de ce crédit d'étude. Je ne comprends pas bien cette attitude.

M. Pierre-Benoît Brülhart, Ecuwillens : en cas de plusieurs variantes, ce serait possible. Mais le crédit d'étude est proposé pour un projet édilité, pompiers, déchetterie. A notre avis, de faire un nouveau local pour les pompiers n'est pas justifié. En effet, nous avons déjà un local des pompiers à Posieux et il n'est pas démontré que celui-ci est trop petit et exigu.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : je souhaite connaître le point de vue du Conseil concernant les pompiers, parce que l'on remarque de plus en plus que les corps de sapeurs-pompiers se regroupent régionalement. On sait également que le centre de Farvagny est assez conséquent et aussi dans la vision d'une fusion, on ne connaît pas l'évolution dans ces 4 voire 5 prochaines années. Je suis assez d'accord avec la commission financière pour proposer une deuxième variante sans le local des pompiers. Quelles sont les informations que vous avez à ce propos.

M. Dominique Zamofing : il y a le projet Frifire 2011 où il est prévu de laisser la commune de Hauterive (FR) encore assez longtemps seule avec son corps de sapeurs-pompiers. Il n'y a pas de possibilité de regroupement avec Farvagny parce que le délai d'intervention en minutes est trop long d'après les études. Hauterive (FR) restera donc indépendant au niveau du service du feu en tout cas pour les 15 voire 20 prochaines années. Pour rappel, nous avons actuellement 2 locaux du feu, un à Posieux et un à Ecuwillens. Le problème n'est pas forcément le local mais bien sa situation. Il se situe dans une zone 30 km/h, à proximité de l'école et de l'accueil extrascolaire et de nombreuses habitations (environ 140 enfants en journée). Il ne faut pas oublier que lorsque l'alarme sonne chez chaque sapeur, l'adrénaline monte et ils arrivent rarement à 30 km/h au local du feu. Moi, en qualité d'ancien commandant, cette situation m'a toujours fait très peur. Essentiellement au niveau de la sécurité, je trouve que c'est une bonne idée de regrouper les 3 objets. Il y a tout de même une synergie entre le local des employés communaux et les pompiers quand de nuit par exemple, les sapeurs ont besoin de matériel, ils auraient ainsi tout sur place.

M. Nicolas Corpataux : je précise qu'il s'agit bien d'une étude qui donnera plusieurs variantes et je confirme également, comme l'a dit M. Brülhart, que dans le plan financier un montant de Fr. 1'500'000.00 a été prévu.

M. Jean-Denis Chavaillaz, Ecuwillens : je pense que l'on a l'occasion ce soir de décider si l'on veut faire ou non cette étude. Je pars de l'idée que l'on est tous acquis à l'idée que cette étude est nécessaire et qu'elle aboutira à des conclusions notamment en ce qui concerne la déchetterie et les pompiers et en

connaissance de cause, avec les résultats de cette étude, l'assemblée sera à même de décider si elle veut regrouper tout au même endroit ou si elle veut laisser les pompiers à l'endroit actuel. On ne peut pas anticiper la décision aujourd'hui. Ce qui est important, c'est de lancer cette étude qui a été demandée depuis plusieurs années en particulier pour la déchetterie qui n'est plus à sa place et plus dimensionnée. A mon avis, ce serait une bonne chose de voter ce crédit et de se retrouver à la prochaine assemblée pour décider ce que l'on voudra réaliser.

M. Bernard Perritaz-Cérlani, Ecuwillens : j'ai une question en relation sur ce qui a été dit sur les nouvelles règles des pompiers. A ma connaissance, l'exigence posée est d'être sur le site d'une alarme en 15 minutes. Peut-on imaginer une fusion future des corps de sapeurs-pompiers de Hauterive (FR) avec ceux de Corpataux-Magnedens et Rossens ? Peut-on prendre en compte cette éventualité ? Dans ce cas, l'endroit choisi sera quasiment idéal. Ensuite, est-ce que l'on a la sûreté que le Conseil communal va présenter plusieurs variantes du projet à la prochaine assemblée et non pas une seule variante avec les 3 composantes. La commission financière a été pertinente dans sa remarque mais si vous proposez 2 ou 3 variantes, éventuellement sans les pompiers, cela résoudrait la situation et vous permettrait de travailler durant les mois à venir.

M. Nicolas Corpataux : je vais répondre sur la question de la fusion. Il y a actuellement une étude de fusion qui, dans un premier temps, est l'établissement par des groupes de travail d'un inventaire pour les 6 communes du Gibloux. La proposition de M. Perritaz est une option qui sortira peut être de l'étude en cours. Je pense que les membres de la commission DEP qui sont tous présents ce soir ont bien noté qu'ils devaient proposer plusieurs variantes. Je précise encore que dans le cadre de l'étude, il y aura également un aspect sur la valorisation des anciens sites, sur l'élément financier à ne pas négliger et sur le futur des anciens locaux qui seront dès lors disponibles.

M. André Maradan, Posieux : je propose que ce crédit d'étude soit octroyé et en fonction des différents éléments qui se présentent, je pense qu'il serait judicieux d'acheter le terrain prévu mais de ne rien construire pour l'instant et d'attendre la suite des événements pour s'adapter au fur et à mesure.

M. Bertrand Jacquaz : après plusieurs visites de bâtiments déchetterie, édilité, pompiers à Farvagny, Villars-sur-Glâne et Vaulruz, il faut environ entre 7 et 8000 m² de surface. Nous avons pris contact avec M. Armand Chavaillaz pour l'achat de ce terrain et nous nous sommes entendus sur un excellent prix. Ce serait le site idéal pour la commune même en cas de fusion, l'édilité nous en aurons toujours besoin, identique pour la déchetterie et attendre encore 5 voire 6 ans sur le projet de fusion, nous allons à contre courant.

M. Simon Dünnenberger, Posieux : je trouve également qu'il faudrait présenter plusieurs variantes. Le choix entre plusieurs variantes pourrait se faire sur la base d'une étude préliminaire qui ne nécessiterait pas forcément un montant de Fr. 50'000.00.

M. Bertrand Jacquaz : au niveau de la commission de la DEP, nous n'avons jamais parlé que d'une solution, on a mis les trois éléments déchetterie, édilité, pompiers mais on peut étudier à tous moments des variantes. Dans notre idée c'était de prendre exemple sur Farvagny qui a un local édilité et pompiers, séparé au milieu par des douches, dortoirs, local de théorie, etc.

M. Martin Tinguely, Posieux : j'aurais besoin d'une précision. Dans l'étude, avez-vous réalisé déjà plusieurs variantes soit avec et sans local de pompiers ? Ce n'est pas clair pour moi quant à savoir ce que le Conseil communal a prévu et ce qui est important pour l'assemblée, c'est de savoir ce que vous avez l'intention d'étudier ?

M. Nicolas Corpataux : sans avoir consulté les membres de la commission, je crois que le message passé par la commission financière va donner le ton pour l'étude et j'imagine qu'il y aura plusieurs variantes.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour l'aménagement de la déchetterie-édilité-pompiers de Fr. 50'000.00 financé par des capitaux disponibles est accepté à la majorité (47 oui, 7 non).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION FINANCIERE 2013/2017

M. Nicolas Corpataux : la planification financière 2013/2017 qui vous est présentée ce soir est le résultat concret de l'aspect financier du plan de législature qui a paru dans l'avant dernier bulletin d'information. Cette planification, selon la loi sur les communes, n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée mais doit être mise à jour chaque année et présentée au législatif que vous êtes. Celle-ci doit également être présentée à la commission financière pour un préavis de principe. Cette planification est un outil de gestion à moyen terme permettant au Conseil communal de planifier ses futurs investissements et sa capacité financière sur la tenue des charges et amortissements. Plusieurs facteurs et critères ont été retenus pour cette planification mais restent néanmoins des variables qui peuvent être ajustées chaque année soit en fonction du résultat des comptes ou des taux d'intérêts. Je pense notamment aux estimations des rentrées fiscales futures, aux taux d'intérêts des crédits d'investissement, aux augmentations des charges liées du canton et des diverses associations de communes. Cette planification a également été soumise à M. Ballaman au Service des communes. Elle tient compte des investissements en priorité 1 du plan de législature.

Présentation : le tableau est scindé en deux parties. D'abord les chapitres par nature, les comptes 2011 que vous venez d'approuver, le budget 2012 et les colonnes des planifications 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. Nous avons admis certains pourcentages d'augmentation, notamment entre 2 et 4% pour les charges liées et entre 2 et 6% pour les rentrées fiscales en sachant que nous aurons avec la mise en zone de la révision du PAL, des ventes de terrain et une poursuite du développement de la commune à partir de fin 2014, 2015, 2016. La deuxième partie comporte les investissements en cours, un tableau présentant les investissements qui ont été votés à l'assemblée de décembre, les deux investissements votés ce soir et enfin une série d'investissements prévus dans le plan de législature en priorité une. Dans le détail, nous avons pour les comptes 2011 un déficit de Fr. 63'874.00, un déficit supposé de Fr. 69'230.00 en 2012 et ensuite en 2014, 2015 et 2016 une chute due aux investissements prévus notamment pour la révision du PAL et la mise en zone des terrains. Toutes ces variables, aussi bien le pourcentage des charges liées, l'augmentation des rentrées fiscales peuvent être facilement adaptées. Concernant les investissements, nous avons les investissements actuels avec la charge des intérêts et des amortissements obligatoires. Pour ces investissements existants, certains seront amortis de manière naturelle avec les amortissements obligatoires et les autres, les plus anciens, seront amortis dans le cas où la commune peut vendre une partie de ses terrains qui seront mis en zone à bâtir. Les 6 objets votés en décembre 2011, seuls deux sont sujet à emprunt, les autres sont financés par les capitaux disponibles. S'agissant des deux investissements de ce soir, ils seront payés par les liquidités. Je vous donne encore quelques explications sur les investissements prévus selon le plan de législature, priorité 1. Ce sont des investissements techniques. Sur cette base nous avons fait une provision de charges et amortissements qui tient compte des années de réalisation. Cette planification nous permet de voir si l'on peut se payer ou pas, dans les années futures, certains investissements prévus au plan de législature en priorité une ou dans le sens inverse, si l'on a des ventes de terrains en 2014 jusqu'en 2017 avec un nouvel élan de développement de la commune, cela nous permettra de réaliser d'autres investissements qui sont en priorité 2. Cet outil est fait de manière générale. Je précise également que ces données ont été rentrées dans le plan comptable de la commune.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : REPRISE PAR LA COMMUNE DE LA ROUTE D'ACCES « RTE DE MATRAN 1 à 7 » A POSIEUX

M. Nicolas Corpataux : pour cet objet, je demande à M. Clovis Galley de se récuser. Les infrastructures de base étant réalisées selon les conditions de reprise fixées par la commune, à savoir la pose de l'enrobé de finition, l'éclairage public, le contrôle caméra des canalisations, rien ne s'oppose à une reprise, par la commune, des infrastructures de la route d'accès « Rte de Matran 1 à 7 » à Posieux. Le Conseil communal vous demande d'adopter la reprise de cette route et de ses infrastructures qui augmentera le domaine public communal de 214 m². Cette reprise n'occasionne aucun frais pour la commune. J'ouvre la discussion.

Mme Viviane Maradan, Posieux : est-ce que cette route se trouve en face de chez Patricia Galley ?

M. Nicolas Corpataux : non, c'est en face de chez Vaucher, juste derrière la poste.
La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la reprise de la route d'accès « Rte de Matran 1 à 7 » à Posieux est acceptée à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

ARS : association régionale de la Sarine

M. Nicolas Corpataux : la Sarine compte la plus forte population et le plus grand nombre de communes du canton. Elle est pourtant le seul district à ne pas disposer d'une association régionale regroupant l'ensemble des communes. Les collaborations existantes sont soit informelles (exemple : conférence des Syndics de la Sarine et du Gibloux) soit limitées à certaines parties du district (exemple : association des communes du Gibloux, agglomération de Fribourg) ou à certaines thématiques sectorielles (exemple : association des communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux, ACSMS pour les puristes). L'absence de structure formelle à l'échelle du district rend difficile la mise en place d'une stratégie régionale de développement et la réalisation de projets d'intérêt commun à toutes les communes du district. Cette situation dommageable est particulièrement criante en ce qui concerne les infrastructures sportives.

Historique des démarches : en automne 2008, une réflexion a été entamée sur la création d'une plateforme de district et d'un fonds d'investissement régional. Des discussions informelles ont été menées par le Préfet de la Sarine avec le Comité de la conférence des Syndics de la Sarine, les structures régionales existantes, la conférence des Syndics de Sarine-Ouest et les communes du nord de la Sarine. Le 3 juin 2009, la conférence des Syndics a tenu à Treyvaux une séance extraordinaire consacrée à l'avenir du district de la Sarine. Suite à cette séance, son comité a adressé à toutes les communes du district (36) un questionnaire sur la création éventuelle d'une association à buts multiples. L'idée de fédérer les communes du district dans une association à buts multiples a reçu plus des ¾ d'avis favorables. Les tâches les plus fréquemment citées par les communes étaient, dans l'ordre, les infrastructures sportives régionales, un fonds d'investissement régional, les transports et la nouvelle politique régionale. Durant l'été 2009, un groupe de travail « infrastructures régionales » a approfondi la question du financement des infrastructures d'intérêt régional. En conclusion à son rapport du 19 octobre 2009, le groupe de travail a recommandé la création rapide, à l'échelle de la Sarine, d'une structure formelle dotée d'un fonds d'investissement, sur le modèle du fonds ARG (association régionale de la Gruyère) qui est extrêmement dynamique. Un comité de pilotage (COPIL) a conduit les travaux de la conférence régionale. Placé sous la présidence du Préfet de la Sarine, le comité de pilotage s'est réuni à 20 reprises entre le 17 décembre 2009 et le 18 janvier 2012. Le 23 février 2011, la conférence régionale a décidé, à l'unanimité moins une abstention, d'entrer en matière sur ce projet de statuts. La 2^{ème} lecture des statuts a eu lieu le 9 novembre 2011. La version définitive des statuts a été adoptée en 3^{ème} lecture le 1^{er} février 2012, à Neyruz, par 25 voix contre 8 et 2 abstentions.

Plateforme régionale : la création d'une association régionale vise à combler ce manque en fédérant les principaux acteurs régionaux (Préfet, autorités communales, députés) au sein d'une seule et même entité. L'association constituera une plateforme de concertation régionale qui favorisera la cohérence des stratégies menées par les collectivités locales à l'intérieur du district en même temps que la promotion et la défense des intérêts régionaux vers l'extérieur.

Fonds d'investissement régional : les communes ont largement développé leurs infrastructures locales et sont actuellement en mesure d'offrir les services de base à leurs habitants. Désormais, un nombre toujours plus important d'infrastructures publiques présentent des intérêts qui dépassent ceux d'une seule commune. Les nouveaux services en matière de transport, d'énergie, de sport, de culture, de tourisme et de développement économique qu'attendent aujourd'hui nos concitoyens, exigent que nous mettions en commun une partie de nos ressources pour répondre à ces besoins et réaliser des infrastructures dont l'envergure est clairement régionale. Par conséquent, il est impératif de mettre en place les instruments d'une collaboration intercommunale indispensable au dynamisme de la région et à l'usage rationnel et économique de nos ressources. Dans ce contexte, le fonds

d'investissement régional permettra à la région – l'ensemble des communes du district de la Sarine au nombre de 36, de contribuer financièrement aux futurs projets d'infrastructures d'importance régionale nécessaires au développement économique et social de notre district.

En résumé, les statuts définissent de la manière suivante le fonds d'investissement régional et les conditions cadres de son utilisation :

- ◆ Le fonds d'investissement permet aux communes de la Sarine d'octroyer une aide financière pour la réalisation d'un projet d'infrastructure d'importance régionale, par exemple une piscine
- ◆ La décision de financement d'un projet par le biais du fonds d'investissement est de la compétence de l'assemblée des délégués et requiert une majorité qualifiée de 60%
- ◆ Le fonds est principalement alimenté par une contribution annuelle et solidaire de toutes les communes du district
- ◆ Si nécessaire, le fonds peut être également financé par l'emprunt jusqu'à concurrence de Fr. 15 millions
- ◆ La contribution financière de l'association à un projet est financée à hauteur de 70% par le fonds d'investissement alors que les 30% restant sont pris en charge par les communes directement intéressées

Pour la commune de Hauterive (FR), la participation financière annuelle serait d'environ Fr. 20'466.00, soit Fr. 9.86 par habitant. Ceci est à mettre au budget 2013. La population légale au 31.12.2010 est de 2'178 habitants. Nous aurions donc droit à deux délégués dans le cadre de l'assemblée des délégués et par rapport aux membres du comité, c'est réparti par 4 secteurs (Fribourg, la ceinture, Sarine Nord et Sarine Ouest et la Haute Sarine) qui ont droit à 3 délégués, soit 12 délégués pour l'association.

Le Préfet a demandé aux communes de faire approuver les statuts de l'ARS par les législatifs pour le 30 juin 2012, le délai est très court, avec une association qui doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2013. Etant donné le délai relativement court, certaines communes procéderont par une assemblée spécialement consacrée à ce sujet et demanderont un petit rallongement de délai pour l'approbation de ces statuts. Vous serez donc amenés à les approuver prochainement. Je rappelle que cette association verra le jour si les 36 communes respectivement leurs législatifs les approuvent à l'unanimité. Le Conseil communal est favorable à l'adoption de ces statuts et à la création de cette association. La commission financière a déjà reçu les documents ainsi que les statuts pour leur préavis. J'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : juste une remarque pour dire que le district de la Sarine est spécialement fribourgeois parce que c'est le district qui comporte la capitale et nous n'avons pas grand-chose en commun avec Fribourg Ville, je ne parle même pas de l'agglomération. On peut se demander si les structures ne commencent pas à être trop nombreuses dans le canton. Est-ce qu'elles amènent beaucoup d'efficacité ? De mon point de vue, souvent ces structures enlèvent la démocratie et combattent la transparence. Au final, c'est juste pour récolter de l'argent dans les communes autres que celle de Fribourg, alors que Fribourg Ville avec une bourgeoisie extrêmement riche, ne met jamais la main au porte monnaie. Il faut savoir si les communes alentours sont prêtes à participer, ce qui est admissible, mais il faut être conscient des enjeux. Je ne dis pas cela à titre provocatif mais souvent on adopte des statuts sans se poser les bonnes questions.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'ai eu l'occasion de participer à ce comité de pilotage pour la création de l'ARS. Je dirai que je n'ai pas un avis neutre, je n'ai pas à l'avoir. Je suis persuadé que contrairement à ce qui a été dit par mon ancien collègue du Conseil communal, cet ARS ouvre des portes. Je citerai simplement que s'il y a des concentrations d'infrastructures sportives ou culturelles à Fribourg, c'est que celles-ci se prêtent particulièrement bien là-bas. Je prendrai pour exemple le Conservatoire, cela fait des années que nous payons pour le Conservatoire, on peut se dire que c'est cher. Par contre, on peut également se dire que nos jeunes disposent d'une infrastructure qu'il n'y a nulle part ailleurs. Il se posera la question tôt ou tard des halles de gymnastique pour une population fribourgeoise qui augmente toujours. Le choix que nous aurons dans la commune de Hauterive (FR) sera est-ce que nous investissons nous-mêmes dans une halle de sports qui revient selon les estimations faites à l'époque à environ 8 millions ou est-ce que nous participons à des infrastructures qui sont finalement pas si loin que cela si elles se réalisent dans le Grand Fribourg. Nous pouvons faire la même réflexion au niveau de la natation. Plusieurs piscines vont fermer et ce qui nous pend au bout du nez, si les

communes ne se mettent pas ensemble pour créer des infrastructures sportives en commun, nous ne pourrions plus concrètement envoyer nos enfants au cours de natation.

ACG : projet d'agrandissement du home du Gibloux

M. Nicolas Corpataux : Le comité de gestion de l'ACG respectivement l'assemblée des délégués a donné mandat et a voté un crédit pour le développement du projet d'agrandissement du home du Gibloux pour une augmentation de 27 à 28 lits. A cet effet, une commission de bâtisse composée d'un représentant de chaque Conseil communal des 6 communes du Gibloux et d'un président en la personne de M. Michel Ducrest de Rossens a travaillé depuis presque une année à son développement. Le projet est prêt à être mis à l'enquête publique au mois de juin 2012. Le comité de gestion de l'ACG et la commission de bâtisse ont souhaité présenter ce projet et tous ses aspects notamment financiers tant aux Conseils communaux et à leurs commissions financières qu'à la population des 6 communes du Gibloux. Une séance de présentation est agendée pour les Conseil communaux, les administrations communales et les commissions financières le 24 avril 2012 à 18h30 à la salle de la Tuffière à Corpataux. Pour les citoyennes et les citoyens, la séance de présentation publique est fixée le 30 mai 2012 à 20h00 également à la salle la Tuffière à Corpataux. Les citoyennes et les citoyens seront informés de l'ordre du jour et des informations nécessaires par le biais du bulletin d'information de l'ACG qui sera distribué fin avril 2012. Les délais envisagés sont les suivants :

- ▶ Mise à l'enquête publique juin 2012
 - ▶ Développement projet, plans provisoires d'exécution, mise en soumission des travaux et devis général jusqu'au printemps 2013
 - ▶ Projet complet avec les coûts basés sur les soumissions rentrées et présentation aux communes pour votation printemps-été 2013
 - ▶ Début des travaux automne-hiver 2013
 - ▶ Fin des travaux fin 2015-début 2016.
-

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Nicolas Corpataux : je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Pierre Ginalski, Posieux : premièrement, une chose qui m'amuse lorsque je lis le bulletin de la commune, les gens qui sont excusés et qui ne se donnent pas la peine de venir sont mentionnés et ceux qui sont présents pas. Je trouve cela assez cocasse. Une question concernant la déchetterie. Je sais que certaines choses se mettent en route pour la récupération des bouchons. Est-ce que vous allez bouger pour cela ? Quel est le meilleur moyen d'éliminer les briques de thé, jus d'orange, lait, etc. ? La dernière chose, pourquoi ne pas mettre l'horaire été-hiver comme l'horaire civil en suivant le changement d'heure légal ?

M. Bertrand Jacquaz : au niveau des bouchons de liège, j'ai contacté la maison Gross à Ecuwillens. Il en prend mais ce sont de petites quantités car il est envahi par le dépôt de ce produit et ne sait plus qu'en faire. Je ne sais pas s'il y a un gros débit de bouteilles dans la commune, mais il en est submergé. Au niveau des briques, elles vont dans le plastic ou dans la poubelle. Je ne suis pas très sûr, posez la question aux surveillants. Au niveau de l'horaire, c'est possible mais il faut juste voir avec les surveillants s'ils sont d'accord.

M. Nicolas Corpataux : je rappelle que vous pouvez consulter le fascicule « la grenouille » qui détaille les déchets récupérés dans notre déchetterie.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : petite question concernant la construction des deux immeubles qui vont démarrer à la Rte des Condémines (terrain anciennement Achermann) situés sur un terrain classé comme pollué. Peut-on avoir des renseignements sur la dépollution du terrain ?

M. Nicolas Corpataux : nous avons rencontré, la semaine passée, l'architecte avec M. Frédéric Berset, Conseiller communal en charge des constructions. La société Sepaco Trading a obtenu le permis de démolition de l'ancien hangar mentionnant l'obligation d'un rapport d'impact. La démolition a été effectuée sous la direction du bureau Triform, ingénieur spécialisé et en collaboration avec des contrôles ponctuels du Service de l'environnement. Actuellement, sur le site il reste les radiers de sol du bâtiment, ils seront démontés dans le cadre du terrassement de la nouvelle construction. A cet

effet, des mesures ont été mises en place, pose de bâches plastiques, sur demande du Service de l'environnement, afin que l'eau ne ruisselle pas dans le terrain. Le dossier des immeubles va être transmis au SeCA pour préavis et le rapport d'impact pour la dépollution fait partie intégrante du dossier. Le bureau Triform est également mandaté pour la dépollution. Il y a un suivi du Service de l'environnement et la dépollution se déroule de manière optimale.

Mme Monique Aebischer, Ecuwillens : je voudrais juste revenir sur le sujet des briques de thé, lait, etc. A mon avis, les briques se mettent dans la poubelle. Hier soir j'ai encore regardé l'émission « A bon entendeur » sur le tri des déchets et les briques qui se composent de carton, d'aluminium et de plastique doivent être mises dans les poubelles.

M. Jean-Denis Chavallaz, Ecuwillens : je veux juste confirmer que dans la brochure « la grenouille » distribuée à tous les citoyens, il est bien précisé qu'elles sont à déposer dans les containers dans les sacs à ordures officiels gris de la commune.

M. Nicolas Corpataux : je vois qu'internet fonctionne bien. Un petit carton jaune à M. Jacquaz au passage.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : nous avons beaucoup parlé de déchetterie mais j'aimerais aussi que l'on relève, en passant mais c'est important, la disponibilité et la gentillesse de l'équipe de surveillants qui y travaille. L'endroit est petit et ce n'est pas toujours simple mais nous sommes toujours très bien accueillis et il faut le souligner.

Ma question sur le futur de la commune, des échéances importantes à venir, il y a une grosse pression démographique dans le canton, est-ce que la position du Conseil est toujours la même quant à la stratégie du nombre d'habitants de la commune ?

M. Nicolas Corpataux : la commission d'aménagement travaille sur la révision du PAL. Il faut savoir que la commune de Hauterive (FR) a une particularité topographique si vous analysez le site au niveau développement. Le canton prône évidemment une densification dans le milieu déjà bâti ou à proximité immédiat. Une nouvelle problématique s'est greffée avec le nouveau plan directeur cantonal des transports, notamment avec les arrêts de bus. Du point de vue topographique pur, Posieux, traversé par la route cantonale, il y a très peu de secteurs d'extension possible. Il y a le secteur derrière le Savouet, un petit secteur derrière la ferme Pasquier et on part de l'idée qu'il n'y a pas de développement possible du côté de la Confédération. Le développement sur Posieux est donc relativement restreint. Sur Ecuwillens, il y a deux problématiques : tout le périmètre du village « rue » est officiellement un périmètre « ISOS » (périmètre de protection cantonale) où l'on ne peut pas étendre des zones sauf dans les secteurs deuxième rang par rapport à la rue. D'autres secteurs pourraient être développés comme le Grand-Clos, le Faubourg ou La Clé toujours avec la réserve d'un arrêt de bus à modifier. Nous avons encore la zone d'exclusion de l'AREF qui pose un problème, l'autoroute qui traverse, donc en analysant bien la carte des deux villages, on s'aperçoit qu'il n'y a pas beaucoup de zones. Le but n'est pas d'arriver à 3500 ou 4000 habitants, mais un développement raisonnable pour une bonne qualité de vie.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : merci pour ces explications mais le chiffre de 2800 habitants a été plusieurs fois prononcé et même écrit. Est-il confirmé ou remis en cause par le nouveau Conseil communal qui est responsable de cette stratégie ?

M. Nicolas Corpataux : 2800 est un chiffre approximatif qui est lié à un calcul de personnes par hectare. La commission planche actuellement là-dessus et une séance d'information à la population sera donnée encore cette année concernant la révision du PAL.

La parole n'est plus demandée.

M. Nicolas Corpataux : arrivés au terme de cette assemblée des comptes, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir mais aussi pour votre fidélité et pour l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également la commission financière et mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail en faveur de la commune. Je tiens particulièrement à remercier et à féliciter une personne ce soir qui n'a, non pas bravé les intempéries mais bravé quelques festivités familiales en ce jour du 4 avril, date de son anniversaire pour participer à l'assemblée communale. Il s'agit de Mme Marie-Pascale Clerc. (applaudissements). Ayant eu le plaisir de participer samedi dernier à l'assemblée des patoisants fribourgeois, je ne peux résister à conclure cette assemblée par une citation en bon patois fribourgeois : *Dèvejà in patê, lè*

betâ dou chélà din cha vouê ou en français *parler en patois, c'est mettre du soleil dans la voix* ». Je clos cette assemblée des comptes, je vous remercie de votre attention et bonnes fêtes de Pâques.

La séance est levée à 21.50 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Nicolas Corpataux